que le clergé de sa paroisse est unanime à considérer comme un possédé. Ne pas oublier que si le médecin est qualifié pour diagnostiquer une maladie, il n'a aucune compétence pour affirmer la possession. Benoît XIV remarque que : « Multi dicuntur obsessi, qui revera obsessi non sunt, quia Medici ipsi nonnullos dicunt obsessos qui obsessi non sunt. » Et il cite Valletius qui déclare à son tour : « Plurimi eorum qui dæmonis opinione ad Exorcistas deferuntur, dæmonem non habere » (chap. 29).

Dans cet examen, l'exorciste devra être observateur : avoir des yeux pour voir. On est naturellement plus ou moins observateur : affaire de tempérament. Mais autre est l'observation ordinaire, courante, empirique et l'observation *scientifique*. La première se fait au hasard, sans méthode : souvent des détails significatifs lui échappent, elle en retient par contre une foule d'autres, sans intérêt, pour le savant. La seconde, au contraire, est méthodique, rigoureuse, et orientée vers l'explication des faits. Elle exige l'habitude de l'observation des règles, des instruments. Cette observation, il sera bon que l'exorciste la fasse avec un psychiatre ou un neurologue. C'est alors qu'il devra être attentif à retenir les signes que celui-ci pourrait laisser de côté, parce qu'ils ne lui semblent pas intéressants pour *sa spécialité*. Comme en cette matière, histoire, médecine, neurologie, psychologie, psychiatrie, se donnent rendez-vous et ont leur mot à dire, il sera nécessaire de faire appel aux compétences particulières fournies par la connaissance de ces différentes disciplines. Quelles que soient ses connaissances médicales, — et il est indispensable que l'exorciste en ait de très approfondies — il ne peut se dispenser du recours à des spécialistes sans courir le risque de confondre maladie et possession.

Un certain nombre de traits sont, en effet, communs à la névrose, notamment à la psychasthénie, l'hystérie et certaines formes de l'épilepsie, et à la possession véritable : dédoublement au moins partiel de la personnalité, avec manifestations mauvaises, en désaccord avec le caractère du sujet. D'autres névroses donnent au malade ou à son entourage l'occasion de penser à la possession. « Un émotif, par exemple, à la suite d'une menace de vengeance ou d'une malédiction, se trouvera bouleversé moralement et physiquement. Sa situation sociale pourra se ressentir du choc : il perdra une place, plusieurs places successives, qu'il est devenu incapable de remplir. Désormais, le malheur s'acharne sur lui.

... Pareillement, le neurasthénique songeur et inquiet se penchera volontiers sur l'obscurité du destin, sur le mystère du monde : il éprouvera l'attrait, la fascination de ces abîmes,